

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [brigitte-seguin-cssdgs-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/189f8d39a138f7555b0cb005>

Date d'obtention : 2025-06-01 15:21:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Claire et détaillé. Elle nous donne une démarche claire, à suivre qu'il faut prendre le temps de si référer, pour ne pas sauter d'étapes.

Prendre en considération, les propos de la personne qui vient nous voir, si elle parle de photos, vidéos inadéquates. D'agir rapidement, avertir notre direction, partir le protocole Sexto et de rencontrer toutes les personnes impliquées individuellement et remplir la grille de ne pas oublier d'inscrire la date de naissance de chaque personne, écrire l'heure du début et de la fin de la rencontre. De signer et de faire signer chaque personne. De nous en tenir à ce qui est demandé pour ne pas faire de supposition. De toujours informer le service de Police, s'il on lance le protocole Sexto. De ne jamais voir les photos ou vidéos compromettantes sinon, nous posons un acte criminel. De préserver l'intégrité de tout le monde, d'être discret et que les informations obtenues restent et sont confidentielles.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De prendre son temps de ne pas aller trop vite, de ne pas présumer. Que chaque situation est unique. De voir les rôles de chacun, quand cela nous appartient d'intervenir ou non. De prendre le temps de se familiariser avec la démarche, de la lire et de voir en vrai la pochette pour se familiariser avec son fonctionnement. Lorsque le protocole Sexto est parti on va jusqu'à la fin, de rencontrer tous les témoins, pour avoir une meilleure vue d'ensemble de la situation. Cependant, on n'est pas obligé de faire la grille avec l'investigateur si l'on voit par les faits recueillis par les jeunes rencontrés que ses intentions sont malveillantes, seulement l'informer de la démarche que l'on va faire et confisquer son appareil si nécessaire, faire intervenir la police le plus tôt possible. De bien connaître aussi le protocole Sexto et celui de l'école pour la lutte contre la violence et l'intimidation pour bien connaître les limites de chacun.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de la prise d'information, de s'en tenir à ce qui est nommé sans chercher à avoir plus d'information.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

